

955 1714

ETANCHECO

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 €
divisé en 1 000 parts de 200 € chacune
Siège social : 17, rue George Sand, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

422 967 950 RCS CRETEIL

CESSION DE PARTS

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 24 DEC. 2008
SOUS LE N° 17804

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Jean-Claude ZEMMOUR,
demeurant : 16, boulevard Garibaldi, 75015 PARIS,
né le 19 mars 1942 à PARIS (14^{ème}), de nationalité française,
marié avec Madame Marie-Dominique ROSSI, sous le régime de la communauté
universelle, aux termes d'un contrat de mariage établi par Maîtres BOUVET, EGRET et
BUGEROLLE, Notaires à PARIS (10^{ème}) le 4 mars 2001, postérieurement à leur union
célébrée le 13 octobre 1969 à la Mairie de PARIS (2^{ème}), régime matrimonial sans
changement depuis,
- Monsieur Timothée ZEMMOUR,
demeurant : 5, rue Vergniaud, 75013 PARIS,
né le 29 mars 1972 à PARIS (13^{ème}), de nationalité française,
marié avec Madame Laetitia LASBLEIZ, sous le régime de la séparation des biens, aux
termes d'un contrat de mariage établi par Maître Hubert MEUNIE, Notaire à PARIS (4^{ème})
le 15 avril 2005, préalablement à leur union célébrée le 4 juin 2005 à la Mairie de
PLOUMILLIAU (22), régime matrimonial sans changement depuis,
- Monsieur Matthieu-Grégoire ZEMMOUR,
demeurant : 14, rue Alexandre Cabanel, 75015 PARIS,
né le 22 février 1974 à PARIS (13^{ème}), de nationalité française,
célibataire,

Agissant en qualité cédants,

DE PREMIERE PART,

ET :

- la société ECOBTP,
SAS au capital de 180 000 €, dont le siège est situé : 17, rue George Sand, 94500
CHAMPIGNY-SUR-MARNE, immatriculée au RCS sous le numéro 498 996 628 RCS
CRETEIL,
Représentée aux présentes par Monsieur Timothée ZEMMOUR, son Président,

Agissant en qualité de cessionnaire,

DE SECONDE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

CESSION DE PARTS

Par les présentes, Monsieur Jean-Claude ZEMMOUR, Monsieur Timothée ZEMMOUR et
Monsieur Matthieu-Grégoire ZEMMOUR cèdent et transportent avec les garanties ordinaires de
droit, respectivement 34 parts numérotées de 190 à 223, 12 parts numérotées de 368 à 379 et
10 parts numérotées de 438 à 447, de 200 € chacune qu'ils détiennent dans le capital de la
société ETANCHECO, à la société ECOBTP, dans les proportions suivantes :

Handwritten signatures and initials, including the number 12.

- Monsieur Jean-Claude ZEMMOUR cède 34 parts numérotées de 190 à 223,	34 parts
- Monsieur Timothée ZEMMOUR cède 12 parts numérotées de 368 à 379,	12 parts
- Monsieur Matthieu-Grégoire ZEMMOUR cède 10 parts numérotées de 438 à 447,	10 parts
	<hr/>
Total	56 parts

Le cessionnaire, qui accepte, sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de la date des présentes.

ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur Jean-Claude ZEMMOUR déclare être propriétaire des parts cédées pour les avoir souscrites à la création de la société 26 avril 1999.

Monsieur Timothée ZEMMOUR déclare être propriétaire des parts cédées pour les avoir souscrites à la création de la société 26 avril 1999.

Monsieur Matthieu-Grégoire ZEMMOUR déclare être propriétaire des parts cédées pour les avoir souscrites à la création de la société 26 avril 1999.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 730 € par part sociale, soit pour un total de 40 880 €, répartis comme suit :

- Monsieur Jean-Claude ZEMMOUR reçoit la somme de	€	24 820
- Monsieur Timothée ZEMMOUR reçoit la somme de	€	8 760
- Monsieur Matthieu-Grégoire ZEMMOUR reçoit la somme de	€	7 300
		<hr/>
Total	€	40 880

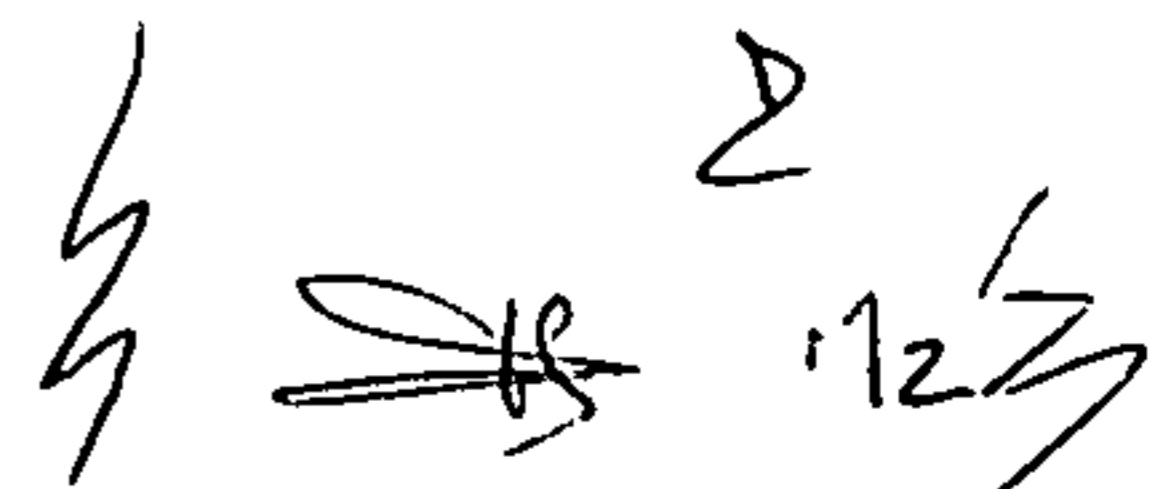
Les cédants reconnaissent avoir reçu ce jour même ladite somme de 40 880 €, et en consentent bonne et valable quittance.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1424 DU CODE CIVIL

En application de l'article 1424 du Code Civil, Madame Marie-Dominique ROSSI, intervenant aux présentes, épouse de Monsieur Jean-Claude ZEMMOUR, déclare avoir été avertie par le Gérant de la société ETANCHECO, de la cession par son conjoint de 11 parts sociales ayant été acquises au moyen de fonds dépendant de la communauté, et déclare accepter la présente cession.

AGREMENT

La présente cession étant réalisée entre associés, n'a pas besoin, conformément à l'article L 223-13 du Code de commerce et aux stipulations des statuts, d'être soumise à l'agrément des coassociés du cédant.

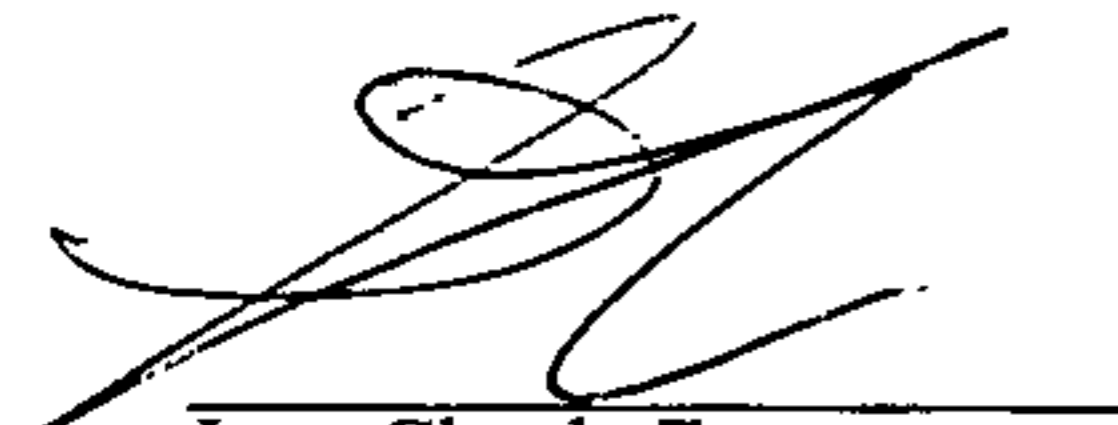
Handwritten signatures and initials, including a large 'L' and 'S' on the left, a signature in the middle, and '12/3' on the right.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société ETANCHECO qui s'y oblige, à l'exception des droits d'enregistrement.

Fait à CHAMPIGNY SUR MARNE
Le 17 décembre 2008
en 7 exemplaires

"Bon pour cession de
34 parts"




Jean-Claude ZEMMOUR

"Bon pour cession
de 12 parts"




Timothée ZEMMOUR

"Bon pour cession de
10 parts"

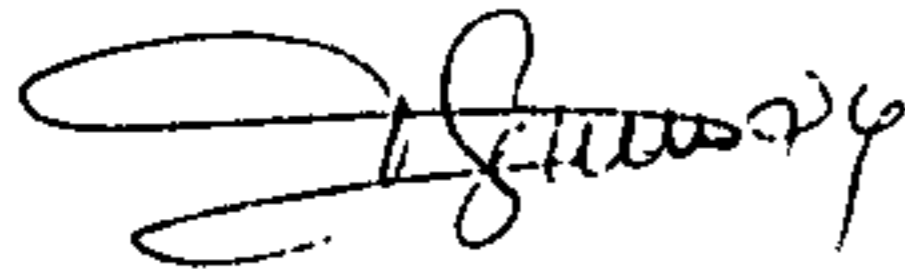


Matthieu-Grégoire ZEMMOUR

"Bon pour acquisition
de 56 parts"



la société ECOBTP
représentée par Timothée ZEMMOUR
JEAN-CLAUDE ZEMMOUR



Dominique ROSSI, épouse ZEMMOUR

Enregistré à : SIE DE SAINT MAUR DES FOSSES

Le 22/12/2008 Bordereau n°2008/916 Case n°29

Enregistrement : 467 € Pénalités :

Total liquidé : quatre cent soixante-sept euros

Montant reçu : quatre cent soixante-sept euros

L'Agent



Laurent CAPELLE
Agent des Impôts

Enregistré à : SIE DE SAINT MAUR DES FOSSES

Le 22/12/2008 Bordereau n°2008/916 Case n°27

Enregistrement : 721 € Pénalités :

Total liquidé : sept cent vingt et un euros

Montant reçu : sept cent vingt et un euros

L'Agent



Laurent CAPELLE
Agent des Impôts